Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Château-Gontier - Tome IV

Château-Gontier. — *Population :* 6.866 hab. en 1902 ; — 6.975 hab. en 1908.

Routes et chemins, édifices

Ulger, évêque d'Angers, se plaint du tort que Geoffroy Martel lui avait fait *ablatione turis Castrigunterii,* mais je suppose qu'il s'agit d'une tour de ce nom de l'enceinte d'Angers (*Cartul. noir de Saint-Maurice,* p. 288).

Le grand chemin de Château-Gontier. à Angers était, d'après M. Port, celui de la rive gauche de la Mayenne, passant par Querré et Sceaux. C'est celui qu'on nomme en 1445 « le grant chemin comme l'on vait de Genesteil à Angers ». Mais en 1445 aussi on mentionne celui de la rive droite par Chambellay. C'est celui-ci qu'on rétablit au XVIII^{e} s. L'ouverture s'en fit aux mois de juillet-août 1772. En 1778 on se plaint que cette ouverture ait endommagé le temporel de l'hôpital Saint-Joseph.

La nouvelle route de Château-Gontier. à Laval avait été inaugurée au mois d'avril 1772, par la rive gauche.

Le grand chemin de Sablé passant par Châtelain est mentionné en 1460, 1483, 1491. Celui de Segré et de Nantes passait à Saint-Sauveur, 1470 ; celui de Vitré par « le Breil de Peuton » et par Cossé, 1443, 1444. Je trouve aussi mention des grands chemins de Château-Gontier. à la Croix-Couverte, 1463, et à la Croix-Bomer, 1568, qui se confondent évidemment avec l'un de ceux déjà indiqués. Celui de la Croix-Bomer partait de la Porte d'Olivet (pour Angers ?).

M. Chiron du Brossay mentionne au Port-aux-Vins deux tours : la tour du Port, et la tour de Mayenne ou tour Guillaume ; celle que j'ai nommée tour Gaultier est en réalité la tour Vallin.

Le Port-aux-Vins est cité dès 1123. Alard II en donne la dîme aux moines. Il semble avoir formé une sorte de bassin sur la porte duquel passait un pont qui gênait l'entrée des bateaux ; on proposa aux marchands, en 1617, de le refaire à frais communs avec la ville, et *se levant* pour la commodité des mariniers. — Sur la rive gauche était le Port-Guinot (XVII^{e} s.) Il y en avait certainement d'autres.

Officiers militaires. — Philippe de Salles est gouverneur en 1371. — Pierre de Bertenville, capitaine, prend part à une expédition conduite par Lohéac et Loré, à Lassay (*Chron. de Jean Chartier*), en 1432.

Pont. — En 1539, le pont qu'on avait précédemment commencé à refaire en pierre, était en partie « depuis aucun temps tombé en ruine par fortune et inondation. » La dame de Château-Gontier, en attendant une réfection complète, ordonne pour prévenir les accidents « la réparation en bois estre faite » et donne pour cela 35 pieds de chênes (*Bull. de la M.,* t. XX, p. 226).

Institutions religieuses

Saint-Jean-Baptiste. — L'église existait en 1100 (*Cartul. de Saint-Aubin,* t. II, p. 112). — Le 17 août 1791, à la requête des officiers municipaux, le directoire du département autorise la démolition du grand autel et de trois petits autels qui séparaient la partie de l'église réservée aux religieux de celle occupée par les fidèles. — Le 12

thermidor an III, le prieuré est occupé par les bureaux de l'administration du district, par la prison et la maison d'arrêt.

Prieurs : Guy de Mathefelon, du temps de l'abbé Girard, 1082-1096. — *Huilduin,* 1104. — *Lambert,* 1181. — *Jean,* 1182, d'après une charte fausse.

Curés : G., persona Sancti Johannis, 1259. — *Rousseau,* 1907.

Saint-Jean-l'Evangéliste. — *Guérin* est qualifié (1125-1148) *presbyter ecclesiæ Sancti Johannis Evangelistæ,* et plus expressément « curé » dans une traduction du XVII^{e} s., à l'occasion de l'acte par lequel il donne à l'évêque Ulger, le jour où les religieux de Saint-Jean-Baptiste l'avaient éconduit, la maison qu'il s'était fait bâtir joignant son église, probablement celle dont jouissait l'évêque quand il reçut l'investiture de Saint-Just. — L'église fut vendue nat^{t} en 1793 pour 2.060 ℔ à Franç. Loré.

Saint-Remy. — On mentionne en 1655 des dons « aux confréries de la Couronne de Notre-Seigneur et du Rosaire, instituées ès églises de Saint-Remy et de Saint-Jean-Baptiste ». La confrérie de la Couronne de Notre-Seigneur est-elle connue ?

La procession de sainte Marguerite est décrite dans les *Souvenirs et Légendes* de M^{me} Leroyer de Chantepie (V. Foucault, *Documents sur Château-Gontier,* p. 207).

Curés : Geof. *Hardy* résigne, âgé de 70 ans, sous réserve d'une pension de 35 réaux d'or, 1448. — Jean des *Plantes,* prêtre du diocès d'Angers, 1er janvier 1448. — Jean *Marion,* né à l'Oisillère de Bazouges, fut ordonné en 1558, doté par Jeanne Martin, veuve de Jean Fougerais. — René *Noulins,* et non *Moulins,* 1713. — Jean *Viel* hérite de Franç. Soulin, de Craon, 1737. — *Bricard,* 1904.

Saint-Just. — *Helinannus* est dit *canonicus Castri Gunterii* et paraît comme témoin d'une charte de Renaud de Craon à l'abbaye de Saint-Aubin, en 1080. Ce serait la plus ancienne mention du chapitre de Saint-Just (*Saint-Aubin,* t. I, p. 190). — Le texte de l'attribution à l'évêque Ulger et à ses successeurs de la collégiale, que je ne connaissais pas, a été publié dans le *Cartulaire noir de Saint-Maurice* (p. 306-308, 310) et daté plus exactement, 16 octobre 1132-1138, et non 1145. Ce texte historique et intéressant nous apprend que le chapitre et les chanoines furent soumis à Ulger non seulement comme évêque, mais en tant que seigneur temporel, évêque et doyen. Si les chanoines avaient des torts envers le baron, l'évêque lui rendrait justice dans sa maison de Château-Gontier, ou dans la chapelle. Si au contraire les chanoines se plaignaient, c'est à Angers, dans sa cour épiscopale, que le prélat jugerait leur cause. Le donateur fut assuré d'une messe chantée quotidienne pendant sa vie et à perpétuité après sa mort, et d'un anniversaire semblable à celui de l'évêque lui-même. C'est en tenant d'une main le premier chanoine, et en mettant sa propre main dans celle de l'évêque qu'il lui donna l'investiture du collège, y ajoutant les droits qu'il avait sur trois bourgeois de sa ville : Gaultier Le Mercier, Gaultier de Loigné et Chantereau. Les quatre prébendés étaient alors Payen Fautier, Etienne du Coudray, Alard et Robert Chaignon. Le baron ne dédaigna pas une aumône de 90 livres angevines pour lui et de 100 sols pour Exilie, sa femme, et Renaud, son fils. Payen Fautier est qualifié *archipresbyter,* quelques années plus tard. — L'ex-libris de la bibliothèque du chapitre a été reproduit par M. de Farcy (*Bull. de la M.,* t. XXIII, p. 33). — Les religieuses de Saint-Joseph possèdent un calice et des burettes aux mêmes armoiries. — L'église fut acquise nat^{t} en 1794 par J. Lecottier, pour 1.440 ℔.

Geneteil. — L'église était sous le vocable de Notre-Dame. Ce n'est qu'à partir de 1750 qu'on lui donna le nom d'église de la Trinité. Après de longues contestations entre le principal du collège, M. Marais, et le curé d'Azé, ce dernier avait obtenu par sentence du conseil du roi, du 28 mars 1749, que l'église fût séparée en deux, le chœur

pour le collège, la nef pour les habitants. C'est l'explication de ce distique gravé sur la tombe de M. Marais, mort de chagrin en 1752 : *Proh dolor ! atra dies templum divisit et annos.*

Restitues templum, tu mihi vita, Deus.

L'abbé des Vaux, dont les armoiries se voyaient il y a cinquante ans sculptées au-dessus d'une porte, ne fut probablement pas prieur dès 1639, car on trouve, en juillet 1641, Claude Fouassier prieur (Arch. de la M., B. 2.498, f. 56 v°). La confrérie des Trépassés était en grande faveur auprès des habitants. Elle avait des biens fonds, des quêtes, le produit des bancs et bancelles, des droits pour les ornements fournis à l'occasion de nombreuses sépultures, une fabrique organisée enfin dont les titres sont encore considérables, du XVI^{e} au XVIII^{e} s. La corporation des maréchaux remit au procureur en 1693, les ornements, le calice, un missel, une chasuble verte brodée d'un saint Eloi et d'une Vierge qu'elle possédait, le coffre qui les contenait, à condition qu'on fît pour les confrères quelques services et qu'on dît quelques messes.

Le faubourg était de la paroisse d'Azé, mais on le disait quand même de la ville ou lès-la-ville de Château-Gontier. On mentionne dans un inventaire de 1717 des archives de la fabrique d'Azé « une liasse de plusieurs pièces concernant le faubourg d'Azé et la ville de Château-Gontier. », entre autres « la grosse de l'arrêt rendu au profit des habitants du faubourg contre la ville ».

Ursulines. — La communauté, pour continuer de vivre dans l'observance de ses vœux, a dû s'expatrier. Elle a trouvé un asile en Belgique. — Un bâtiment de l'enclos qui précéda l'établissement religieux, dans une petite cour dite la Cour de la procure, comprend une tour hexagonale et un petit bâtiment avec perron couvert en dôme. Le cloître a sa charpente apparente et cintrée.

Établissements hospitaliers et charitables

Hôpital Saint-Julien. — Robert *Naturel* (?) qui fut administrateur de l'hôpital en 1489, portait-il réellement ce nom ? Il était fils bâtard de Jean II, duc d'Alençon, et fut présenté à l'évêque d'Angers, en 1489, par René d'Alençon.

Le P. Ulbald, capucin, a trouvé à Angers, à l'Université, la règle des Tertiaires de Saint-François donnée par le P. Gabriel-Maria, et approuvée par bulle de Léon X, 1517, et dont la traduction a été publiée en 1622. Il en a donné une nouvelle édition, avec étude préliminaire riche en renseignements sur la maison de Saint-Julien de Château-Gontier. : *La règle du Tiers-Ordre franciscain composée par le P. Gabriel-Maria avec une introduction par le R. P. Ubald d'Alençon, capucin,* in-8, 20 p. Paris, 1901. — Cette règle, d'après l'imprimé de 1622, « donnée premièrement aux sœurs de Chasteau-Gontier », avait été depuis « communiquée aux monastères de Champigny, de la Flèche, de Mirebeau et autres du mesme ordre. ».

La *Charité* avait pour procureur, en 1713, Pierre Syette, juge en la sénéchaussée, et pour directrice D^{lle} Renée Gallais. — En 1789, Marie-Anne Garnier, pensionnaire aux Ursulines de Laval, outre ses dons aux hôpitaux de Laval, donnait 10.000 ℔ pour fondation d'une Providence ou Charité à Château-Gontier. (Test. du 8 déc. 1788, devant Perrotin).

On inaugura en 1780 des cours publics d'obstétrique pour former des sages-femmes à envoyer dans les paroisses rurales.

Les habitants s'opposent à la vente nationale de la chapelle du Martray qui fait partie du cimetière et obtiennent satisfaction du département le 19 janvier 1792.

Services publics

Écoles, collège. — Mathurin Ferré est maître d'école en 1688.

Le *collège* compte un principal, 8 régents et 84 pensionnaires au-dessus de 8 ans, en 1740 ; 110 en 1775.

Principaux : André *Ragaru,* 1597 ; — Franç. *Mehaignery,* 1604 ; — Jacq. *Trochon,* 1610 ; — Guill. *Recoquillé,* 1612, 1640 ; — Jean *Bernard,* 1640, † 1655 ; — Pierre *Hamon,* 1660, 1664 (V. la suite au *Dict.,* t. I, p. 587, 588, et *Bull. de la May.,* t. XXII, p. 282).

Le 12 germinal an II, le procureur syndic écrit : « Il y a eu peu d'écoles primaires établies dans le district, l'insurrection ayant forcé les instituteurs à se réfugier. Il n'existe plus d'écoles en ce moment, même pas dans la ville, quoique le jury ait nommé un ou deux instituteurs qui ont négligé de se mettre en activité, préférant l'enseignement libre ».

Collège Saint-Michel.

École chrétienne, libre, pour les garçons, rue Volney. — École libre tenue par les sœurs d'Evron, fermée par circulaire ministérielle du 8 juillet 1902. — Actuellement pour les jeunes filles établissements libres : Pensionnat Jeanne d'Arc ; — École maternelle Saint-Jean ; — École primaire Sainte-Marie ; — École maternelle de la Trinité ; — École primaire de Nazareth.

Bibliothèque. — Le procureur syndic envoie, le 8 ventôse an III, au Comité d'instruction publique 2.091 cartes ou fiches indiquant le titre des ouvrages provenant des communautés religieuses et des émigrés ; et, le 6 germinal, 1.418 nouvelles fiches semblables. Il demandait qu'on choisît un local pour la bibliothèque.

Hôtel de Ville. — Je n'ai que quelques dates plus précises à ajouter à la liste des maires : Pierre *Maumusseau,* sieur de la Grandinière, 1696. — René *Maumusseau* de Changrenu était vice-maire en 1701. — N… *Trochon* de la Cellerie, 1753. — Pierre *Syette,* 1768. — Jean-Bernard *Le Vahier* fut nommé ou confirmé par François en l'an IV.

L'archidiacre d'Outre-Maine tenait ses assises à Angers, au Lion d'Angers et à Château-Gontier, avec un appariteur en chaque ville, d'après les statuts de Nicolas Gesland. — En 1515, on mentionne encore les « Officiers qui ont la garde des sceaux de Monsieur l'Archidiacre. »

Baillis ou *sénéchaux.* — Geofroy, sénéchal 1190-1206, est nommé *Gaufridus de Ramoforti,* 1193. — Pierre de la Vezouzière, 1385. Son gendre, Renaud du Maz, était capitaine du château. — Olivier Rouillon, 1390. — Pierre Hocquedé, 1441, 1458, était parent de Robert Le Masson, chancelier de France sous Charles VII. — Jean Hulin est qualifié sénéchal et Mathurin de Pincé bailli en 1496. — Pierre Mauguy, nommé par René d'Alençon, fut le grand père de René Chopin qui en fait mention dans son *Commentaire sur la Coutume d'Anjou.* — N… Bonvoisin, 1508. — Jacques Bonvoisin, nommé par la dame de Château-Gontier, le 18 mars 1537.

Grenier à sel. — Il y avait proche le port de la Grille, non loin du port aux vins, « un corps de logis servant de dépôt pour le fournissement du grenier à sel, et qui appartint : à Pierre Bourdon, à Michel Péan, prêtre, à René Sourdille, grenetier, et fut cédé par celui-ci, en 1688, aux religieux de la Roë. — En 1388, la reine de Sicile, dame de Château-Gontier, prescrivait aux grenetiers de permettre à chaque paroisse de faire prendre le sel au grenier par deux personnes au nom de toute la communauté. Le grenetier était alors (1385) Guill. de Chahaigne qui eut une rixe avec Renaud du Matz, capitaine, à la foire de Saint-Jacques (*Arch. du Maine,* t. V, p. 322, 345). — Jean Vallin, grenetier en 1537, avait sans doute donné son nom à la Tour-Vallin.

Corporations

Corporations. — Les archives de la Mayenne contiennent 32 liasses (B. 2.914-2.946) concernant les corporations de Château-Gontier.

Le 11 septembre 1791, les fabricants de toiles fines envoient à l'Assemblé nationale un mémoire sur le triste état de leur commerce : plus de demande même à vil prix, plus d'argent, rien que des assignats que les ouvriers n'acceptent pas, il va falloir les laisser sans ouvrage ; et le grain vaut 4 ℔ le boisseau de 30 livres (Arch. nat., D$^{xxix bis}$, 12).

Il y avait un moulin à papier sur la chaussée de Mirouault, acheté du seigneur par Et. Blanchet en 1591. — Le 24 vendémiaire an III. Murault, qui dirigeait une manufacture de coton, répond au procureur syndic qui lui demandait de faire connaître les besoins de son industrie, qu'il a assez de matières pour le nombre de ses ouvriers. — En frimaire, même année, les fabricants d'étamine se plaignent qu'on envoie au Mans les laines dont ils ont besoin. Une partie de celles qui étaient à la garde du commissaire du district avaient été volées avec effraction.

Féodalité

Seigneurs : Renaud I est cité avant 1040 dans une charte de Foulque Nerra en faveur d'une église de Saint-Hilaire (*Maison de Maillé,* t. II, p. 4).

Alard I, en 1056-1060, est juge d'un débat entre l'abbé de Saint-Aubin et Eon de Blaison, puis témoin de la remise de l'église de Trèves par l'abbaye de Saint-Aubin au prêtre Ursion. En 1063-1064, il assiste à l'acte par lequel Geoffroy Martel décharge les sujets de l'abbaye de la garde de ses châteaux.

Renaud III est aussi désigné sous le nom de Jérosolimitain après 1082. De 1068 à 1078, il fut sévèrement repris par Foulques Réchin pour les vexations qu'il avait exercées contre les moines de Vendôme dans leurs paroisse et prieuré de Ménil. Il avait fait à Château-Gontier. un étang qu'il donna aux religieux de Saint-Jean, sous le priorat de Guy de Mathefelon. En 1095, il est témoin deux fois de sentences rendues par Foulques Réchin en faveur de Saint-Aubin d'Angers. Il partit pour la Terre-Sainte en 1097 et mourut « glorieusement au service de Dieu », ou suivant le texte latin, *in servitio Domini apud sanctum Sepulchrum laudabilem finem adeptus est,* certainement avant 1104, malgré ce qu'on peut inférer du texte du Ronceray précédemment invoqué.

Alard II fit remise à son prieuré de Château-Gontier, en 1112, entre autres redevances, d'un denier par sol sur les ventes faites dans le fief des religieux et qu'il s'était réservé parce que toutes les maisons du bourg des moines à Bazouges avaient été bâties du bois de ses forêts. Il confirma à Robert, abbé de la Roë (1128-1139), la possession, dans son fief à Angers, d'une maison, du consentement d'Exilie, sa femme, de Renault, Alard, Geoffroy, ses fils. Le 14 février 1141, il est témoin à Angers d'un second acte de Geoffroy Plantagenet en faveur de Saint-Laud. Puisqu'il vivait encore en 1145, Alard III, le seul survivant de ses fils, dut posséder bien peu de temps la baronnie de Château-Gontier. Il vivait en 1149, mais mourut cette année-là.

Renaud IV, en effet, est témoin d'une confirmation par Geoffroy Plantagenet à l'abbaye de Saint-Laud qui ne peut être postérieure à 1149. Il faut lui attribuer tous les actes qui suivent jusqu'en 1190, puisqu'il confirme alors à l'abbé Geoffroy, nommé le 15 août 1190, les dons qu'il avait faits à Guillaume, son prédécesseur, mort en 1189 ; et même peut-être jusqu'en 1193 : le don qu'il fait en cette année-là à Saint-Aubin, du consentement de ses fils Renaud et Alard, est authentique et bien daté.

Renaud V, qui était l'aîné, paraît pourtant en 1190 ; au mois d'août, avec son frère Guillaume, témoin d'un don d'Hubert de Champagne à l'abbaye de Saint-Aubin ; et la même année, toujours avec Guillaume, on l'a vu mentionné dans la première charte du Geneteil. Il vécut peu d'ailleurs, car Alard, son frère, lui avait succédé dès le commencement du XIII^{e} s. au plus tard. Comme on voit plusieurs fois le père et les deux fils, ou les deux frères ensemble, avec le titre commun de seigneur de Château-Gontier, il me semble possible qu'ils en aient exercé les fonctions simultanément.

Philippe, fille cadette d'Alard V, femme de N. de Lonray, est dame de Maison-Maugis, *de Domo-Maugis* (Arch. de l'Orne, H 553).

Robert de Beaumont, veuf de Marie de Craon, fille d'Amaury II, obtint dispense d'affinité, le 30 mars 1323, pour épouser Marie, dame d'Artort, du diocèse de Bourges (*Lettre de Jean XXII.* n. 17.113).

Les seigneurs de Château-Gontier. se nommaient de et non du Bailleul.

Le 30 mars 1715, en cour du Châtelet, Marie-Cath. -Louise Aubry de Vastan, femme de Jean-Anne Aubry, chevalier, comte de Saint-Yves, légataire universelle d'Alexis, comte de Bailleul, son oncle, donne la terre de Château-Gontier. à Félix Aubry, marquis de Vastan, maître des requêtes, intendant de justice, police et finances en la généralité de Caen, lequel réclame en 1737 insinuation du contrat.

Le 4 avril 1767, en cour du Châtelet, la même terre est licitée pour une moitié (180.500 ℔) par Marie-Céleste Locquet de Granville, veuve de Louis-Jos. de Beaumont, marquis d'Autichamp, à son fils aîné Jean-Thérèse-Louis de Beaumont.

Histoire

Histoire. — M. Halphen *(Le Comté d'Anjou au* XI^{e} *s.),* mentionne : la donation du domaine et de l'église, 988-999 ; la construction par Foulques Nerra du château vers 1007, date approximative, élevant d'abord un fortin, puis commençant un grand donjon qu'il laisse achever par Renaud, fils d'Yves (p. 90, 93, 111, 143, 155, 158).

Guillaume Chamaillard dit s'être emparé de Château-Gontier, sur les Anglais sans doute, avant 1364 (*Province du Maine,* t. VIII, p. 388). — Dès 1362, les Anglais couraient tout le pays, ils vinrent plusieurs fois à Château-Gontier. avant le mois de mars 1363, d'après le procès d'un prisonnier qui avait été obligé de marchander avec eux de chevaux et d'armes, car il n'aurait pu autrement payer sa rançon. Un autre partisan ou routier raconte que pendant que les ennemis se tenaient au pays de Château-Gontier, le roi ayant ordonné à ceux du plat pays de se retirer dans la ville avec leurs biens et vivres pour qu'ils ne servissent pas à entretenir les Anglais, d'autres jeunes gens comme lui tenaient la campagne pour le roi, et que quand ils eurent épuisé leurs provisions, ils vivaient des biens trouvés dans les maisons et qu'on considérait comme abandonnés (*Arch. du Maine,* t. V, p. 106, 176). On se plaint encore en 1411 de ce que Jean, duc d'Alençon, et ses alliés avaient laissé la ville « grandement et fort ruinée » (*Rev. du Maine,* t. XXI, p. 320).

Louis de Champagné qui tenait pour les Ligueurs à Château-Gontier, en 1589, ne se retira pas sans résistance devant les troupes d'Henri IV ; il capitula le 8 décembre et sortit de la ville tambours battants. Après 1592, quand Angers se fut soumis, les tribunaux ligueurs de cette ville se retirèrent à Château-Gontier.

Le 23 février 1594 le curé de Chemazé retiré à la Mazure, au Bourg-d'Iré, donnait procuration pour les affaires de sa cure à un avocat « au siège présidial d'Anjou, séant à Chasteau-Gontier. » Il ajoute qu'il avait mis les titres de sa cure dans une maison forte et qu'il ne peut les envoyer « sans danger d'estre perdus par les courses des

gens de guerre, tant d'un parti que d'autres, qui sont de jour en jour sur le pais » (Chart. de la Roë, vol. 173, f. 149, 150).

Un détachement de cavaliers était en garnison à Château-Gontier pendant l'hiver de 1708.

Le 1er août 1789, dix-neuf membres de la noblesse réunis à Château-Gontier, signent une adresse à l'Assemblée nationale, la félicitant « de son heureuse union, qui la rend l'espoir de la patrie. Sa haute sagesse, disent-ils, ses lumières, son zèle infatigable répareront les pertes de la France et feront son bonheur. » (Le 4 août à Versailles, la noblesse renonçait à ses privilèges). — L'adresse est signée : Quatrebarbes, Champagné, d'Andigné, Lancrau de Bréon, Déan de Luigné, etc. (Arch. nat., C 89).

10 mai 1790, la garde nationale adhère au pacte fédératif des gardes nationales de France, jure de maintenir la nouvelle Constitution et le roi, « restaurateur de la liberté de son peuple. »

3 juillet 1790, la commune envoie son adhésion à tous les décrets de l'Assemblée nationale et souscrit un million pour l'acquisition des biens nationaux du district (Arch., nat. C 39, 42).

Les délégués de la Convention Fauchet et Maurin, au mois de septembre 1792, trouvèrent à Château-Gontier. « le patriotisme le plus brûlant. » En réalité, ils trouvèrent le maire Détriché, deux fois cassé par le Directoire du département pour ses excès jacobins ; et le « bon Dunan », curé intrus de Laigné, « modèle parfait du vicaire savoyard » qui mariait les moines défroqués comme lui, et que les paroissiens chassèrent, dégoûtés de son ivrognerie, de ses débauches et de ses délations. En dehors de ces deux patriotes, toute la population regrettait ses bons prêtres et envoyait à la frontière les acquéreurs de biens nationaux.

Le dépouillement des églises donna au 13 décembre 1793 : 600 marcs d'argent, 88 marcs de galons dorés, 77 marcs de galons d'argent, 70 marcs de galons et étoffe brûlés.

Le district envoie à Sedan un détachement de volontaires, dont plusieurs sont réformés à Laval, 22 mai 1793. Les autorités demandent deux canons par crainte des Vendéens (3 juin), et envoient tous les fonds à Laval (21 juin).

Nous avons la correspondance de l'accusateur public des commissions révolutionnaires de Laval avec le Comité de Château-Gontier. Ces serviteurs de la Convention ont des instincts et un langage infâmes. — « Je suis l'accusateur public, écrit Volcler au comité de Château-Gontier. La Commission est on ne peut plus satisfaite de votre manière d'opérer. » Il trouve pourtant qu'on lui envoie trop de coupables (9 janv. 1794). Mais le 23 janvier il ajoute : « Votre manière d'opérer est au pas de la Révolution… Ne nous amenez plus de suppliciables : la guillotine partout nous suit ; nous irons vous voir. » Puis le 4 février : « Puisque vos prisons sont pleines et qu'il nous est impossible de nous rendre à Château-Gontier d'ici quelque temps, vous pouvez nous amener quelques charetées des plus coquins que nous guillotinerons de suite. Si vous avez quelques grands coupables, gardez-les ; nous irons leur faire chez eux-mêmes expier leurs forfaits. On vous donnera leurs têtes à afficher sur des piques. » Enfin le 22 février, le zèle des terroristes de Château-Gontier. devient tel qu'il est obligé de leur rappeler que les enfants de l'un et l'autre sexe au-dessous de 14 ans ne sont pas réputés émigrés ou rebelles. C'est son adieu.

Mais Publicola Garot le remplace : « Les prisons sont pleines, écrit-il le 13 avril. Lorsque la Commission aura expédié les coupables, je vous préviendrai, ou plutôt j'inviterai mes collaborateurs à se transporter à Château-Gontier. » Puis le 29 : « J'ai reçu le paquet… On respire dans les prisons de cette ville, comme dans les vôtres un air mortel. Les prévenus sont entassés comme les moutons dans les étables. » Nouveau *paquet* envoyé, Garot

répond le 10 juin que leur tour viendra, « mais il y a à Laval 400 personnes de l'un et l'autre sexe qui doivent passer avant eux. » Les Castrogontériens jouirent de la présence de la Commission Huchedé et de l'accusateur Publicola Garot du 9 au 24 thermidor.

La chute de Robespierre n'en fut pas moins saluée avec enthousiasme par ceux qui avaient été ses trop fidèles disciples (Arch., nat., C, 319).

La Chouannerie, qui s'organisa après la campagne d'outre-Loire des Vendéens, tint la ville et le district dans des alarmes continuelles. On a beau faire passer tous les bateaux sur la rive droite (16 mars 1794), accaparer les armes du pays

(18 avril), demander des renforts d'infanterie et de cavalerie (6 mai et 15 juin), ordonner, sans succès d'ailleurs, d'abattre les haies (11 juillet), les Chouans se multiplient. Vachot veut faire contre eux dans le district une levée en masse (13 août) : moyen assuré d'y créer une nouvelle Vendée, répondent les administrateurs qui réclament des renforts et la création de colonnes serrées toujours en marche et non de cantonnements inactifs (31 août), et surtout la répression du brigandage des troupes républicaines (25 septembre). Le pays prend « la tournure d'une nouvelle Vendée, » écrit à Boursault le procureur syndic (13 janvier 1795) ; pour ramener la paix il faut avant tout « le libre exercice des cultes religieux et le rapport de la Constitution dans toutes ses conséquences » (30 janvier). Il ajoute écrivant à Baudran (4 avril) qu'il faut une « pacification » c'est-à-dire un traité de paix, et que tous les autres moyens ne peuvent conduire qu'à la ruine du pays. Il annonçait au général Lebley, le 31 mars, que les Chouans faisaient de grands mouvements et recrutaient des adhérents nouveaux. Enfin, il fait passer, le 5 juin 1795, à l'adjudant général Dhalancourt une lettre des représentants ordonnant « de mettre en arrestation tous les chefs de Chouans, exceptés ceux qui formaient l'état-major de Scépeaux. » C'est sans doute pour répondre à cette provocation que *Jambe d'Argent* et Coquereau firent le 15 juin une tentative sur la ville. Dhalancourt l'avait fait fortifier (germinal et floréal an III) sans tenir compte de la commission des travaux publics qui s'en plaignait.

La pacification si ardemment souhaitée se fit enfin. La proclamation d'amnistie est envoyée dans les campagnes (15 novembre 1795), mais on se plaint que les troupes républicaines n'observent pas la suspension d'armes (7 mars 1796) ; pourtant on célèbre par un festin la signature du traité « de Nantes » par Coquereau et Mocquereau (10 mars). Boursault ayant proposé à la Convention d'exclure les Chouans de la pacification de la Vendée, le procureur syndic déclare que ce sera la ruine de neuf départements (15 mars). Le 4 avril, les républicains tirent sur les Chouans pour répondre à leur qui-vive ; ce fut une nouvelle affaire où la troupe perdit 30 hommes et 39 chevaux. Le général Lebley est averti du projet formé en ville de massacrer les chefs Chouans qui doivent y venir (30 avril), et les représentants du peuple, continue le procureur syndic, manquent de bonne foi et d'ensemble (3 mai).

L'agent national donne pour la même période des renseignements analogues à ceux du procureur syndic.

Le 30 mars 1795, il avoue que les Chouans refusent la pacification, qu'ils veulent le roi et leurs prêtres, font des levées ; qu'un soulèvement général est à craindre, que l'esprit public est prononcé pour l'anéantissement du gouvernement révolutionnaire, et que le peuple ne veut plus de magistrats qui ne sont pas de son choix (Arch. nat., A $F^{II,}$ 203). — 120 citoyens saluèrent encore le coup d'état du 18 fructidor (*ibid.,* 247), mais en l'an VII, les Mécontents sont partout dans le pays et rançonnent les acquéreurs de biens nationaux.

Bientôt, ils vont tenir toutes les forces militaires en échec, et la ville en alarme. Les généraux Grigny et Digonnet arrivent à Château-Gontier, 29 août et 16 septembre 1799. Tridoulat commande l'arrondissement et se plaint de

Dhalancourt qui d'ailleurs est parti pour Angers (24 septembre). A Laval on croit que Château-Gontier. est attaqué (6 octobre). On ne peut payer les frais de la guerre car les impôts ne rentrent pas, et il serait bon de faire passer à Laval les fonds si l'on avait une forte escorte (24 octobre). La discorde règne entre l'administration qui se vante de faire destituer les généraux et l'autorité militaire. Le 2 décembre, le commandant Molliens est en relation au sujet de l'armistice avec « Pierre, chef de Chouans, 12^{e} légion, armée du Maine. » Il se plaint de ce que les habitants aiment mieux aller en prison que de fournir des chevaux et des vivres (21 décembre). Bardet, chef des Chouans de Laigné, vient à Château-Gontier. acheter de la flanelle, conduit par le commandant. L'armistice expirait le 15 janvier 1800. Même après la soumission des chefs, beaucoup de Chouans sont encore en armes et des coups de fusil sont tirés sur la ville (31 janvier). Le 15 février 60 Chouans se soumettent, mais les armes ne rentrent pas vite. Molliens conseille la douceur dans le désarmement, et le soin de se concilier les prêtres (28 février). Pour lui il va aller (le 22 mars) « vendanger » à Ménil où « les raisins sont mûrs » ; envoyer 7 soldats pillards et employer le reste « à grappiller avec assurance dans l'arrondissement. » (Arch. de la M., mémoire de Meignan, procureur syndic).

Le chartrier de la baronnie avait été caché en l'an II. On emprisonna pour le retrouver : Pierre Dessandeau, feudiste, la veuve du concierge du château ; R.-Ch. Bescher, ci-devant greffier du juge de paix ; René Rabeau, meunier, et sa femme Renée Paillard, Anselme François ci-devant administrateur du district (25 pluviôse an II). Dans le district une grande partie des registres de l'état-civil avait été lacérée, biffée, incendiée par les Vendéens, les Chouans et les républicains.

Inventaire de 1906

L'*inventaire* de 1906 remis pour l'église Saint-Jean du lundi 5 février à une date ultérieure en raison de l'opposition catégorique des paroissiens, ne put réussir à la seconde tentative, M. Fresneau, receveur d'enregistrement, ayant envoyé sa démission, dont il faisait part à M. le curé par une lettre très noble. Elle fut remise au destinataire à l'église en présence de la foule et de la force armée à l'heure même où devait avoir lieu l'opération, qui s'accomplit le mercredi après protestations dans les deux églises. M. Duboys Fresney, sénateur, président de la fabrique à Saint-Jean, était à son poste.